

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

---

# DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1940

---

SÉANCE DE DISTRIBUTION  
DES PRIX DE CONCOURS

---

ALLOCUTION DU RECTEUR ET RAPPORTS  
DES JURYS



GENÈVE  
IMPRIMERIE PRIVAT

---

1940

# ALLOCUTION DU RECTEUR A LA SÉANCE DU DIES ACADEMICUS

du mercredi 5 juin 1940

PAR

**M. le professeur Victor MARTIN**

---

**A**u milieu des événements qui ensanglantent l'Europe et dont l'horreur dépasse l'imagination, nous sommes presque stupéfaits de pouvoir célébrer comme de coutume notre *Dies Academicus*. Epargnés jusqu'ici par la catastrophe qui s'est abattue avec la dernière brutalité sur tant d'êtres qui ne méritaient pas moins que nous d'être préservés, nous mesurons notre privilège et notre sympathie se porte vers toutes les innombrables victimes d'une guerre déchaînée et sans mesure, qui est la négation même de tout ce qui constitue l'idéal servi par les Universités. L'ordre, le droit, les conditions indispensables à l'élaboration d'une science digne de ce nom, tout dépend aujourd'hui, pour une longue durée, de la fortune des armes. Aussi est-ce le cœur serré que nous célébrons cette année nos assises académiques. Dans le tumulte universel, elles prennent toute leur signification. Nous comprenons qu'elles sont un hommage à des valeurs menacées qui ne peuvent plus être préservées, je ne dis pas de la destruction car elles sont indestructibles, mais d'une éclipse illimitée, que par le sacrifice de milliers de vies. Devant ces sacrifices, nous nous inclinons avec respect et humilité. Sacrifices déjà consommés ou sacrifices consentis d'avance si la destinée les exige et tels qu'y sont résolus les gardiens de notre sol, parmi lesquels se trouvent à cette heure tant de nos maîtres, de nos étudiants et de nos collaborateurs. L'appel du pays les a arrachés à la chaire professorale, au laboratoire, au

bureau ou à la bibliothèque. Ils ont accepté avec simplicité ce bouleversement de leur existence. Leur fidélité, jointe à celle de leurs camarades, nous permet de nous réunir aujourd'hui encore dans un sentiment de sécurité relative. A tous nous envoyons une pensée d'affection et de reconnaissance ; absents corporellement, ils sont sans cesse avec nous parce que nous pensons sans cesse à eux.

\* \* \*

La revue des événements qui ont marqué notre vie académique depuis le 5 juin 1939 ne sera presque pas autre chose que l'histoire de l'adaptation de l'organisme universitaire aux conditions créées par la guerre européenne et la mobilisation helvétique. Il est cependant certains faits qui échappent à cette catégorie et qui ne sont pas les moins importants de la vie universitaire. Ce sont les changements survenus dans le corps professoral par suite de décès, de retraite ou de démission, et des promotions correspondantes.

Le 4 août dernier, l'Université perdait un de ses meilleurs serviteurs dans la personne d'Albert Richard enlevé, dans l'exercice de sa charge de professeur de droit civil, par une douloureuse maladie supportée avec un courage stoïque, éclairé par les certitudes de la foi. Nous avons tous senti, en le voyant disparaître, que l'Université ne perdait pas seulement en lui un maître justement estimé, lumière de la science juridique, mais qu'une des assises de notre Ecole lui était retirée, et qu'il lui faudrait péniblement rétablir sur d'autres bases son équilibre compromis.

Pour certains hommes, une institution est une demeure où l'on a son appartement que l'on occupe et quitte tour à tour ; d'autres, au contraire, s'incorporent à l'être de l'édifice à la façon d'une poutre maîtresse, d'une colonne portante ou d'une clé de voûte. Ils ne se bornent pas à profiter de la maison dans laquelle ils s'abritent, ils s'assimilent à elle et la soutiennent. Richard était de ces derniers. Du jour où il eut pris place dans le corps professoral de l'Ecole genevoise où il avait gagné ses grades, il ne songea qu'à lui consacrer toutes ses forces et dans tous les domaines, sans souci de ses intérêts

personnels, résolument subordonnés désormais à ceux de l'institution qu'il avait choisi de servir. Cette attitude n'est pas si fréquente qu'il soit superflu de la souligner. Cette carrière académique, trop tôt interrompue, s'est déroulée sous le signe du dévouement et du désintéressement. C'est pourquoi, malgré sa brièveté douloureuse, elle conserve la vertu inspiratrice d'un exemple capable de guider les survivants. Cette carrière nous apprend toute la différence qu'il y a entre servir une institution et s'en servir.

Au moment où l'on fit appel à sa compétence, pour occuper la chaire de droit civil que venait d'abandonner Alfred Martin, Richard dirigeait une étude dont la prospérité allait s'affirmer. Lorsqu'on eut réussi, non sans effort, à vaincre sa modestie et à le décider à accepter le professorat, il n'hésita pas à abandonner la pratique du barreau et à liquider son étude, malgré les sacrifices de tout ordre que cela entraînait, pour se donner tout entier à ses nouvelles fonctions. Il fut du reste loin de concevoir celles-ci d'une façon restrictive et sous le seul angle scientifique. Universitaire dans le sens le plus complet, il ne crut jamais que son devoir se bornait à développer la science juridique et à en communiquer les résultats à ses élèves. Pour lui, l'Université représentait un tout harmonisé, non une juxtaposition d'instituts étanches. L'administration universitaire lui apparaissait comme un devoir naturel de sa charge, et jamais il ne s'y déroba, en dépit des obstacles que ce genre d'activité pouvait apporter à l'élaboration de ses travaux personnels et à la diffusion de sa renommée de savant.

Trois ans après son entrée à la Faculté de droit, la confiance de ses collègues le faisait accéder au décanat, qu'il géra avec une distinction particulière et une conscience exemplaire de 1925 à 1932. Après ce stage qui mit en évidence des qualités précieuses d'administrateur, il était tout naturel que, lorsque vint le tour de la Faculté de droit de donner à l'Université un recteur, les suffrages se portassent sur Richard. Dans l'exercice de la charge suprême, qu'il remplit brillamment de 1934 à 1936, il put donner la mesure de ce dévouement à la chose universitaire dont il avait fait la règle de sa carrière. Nulle affaire, si petite fût-elle, ne lui paraissait indigne de son attention. Il les étudiait toutes minutieusement avec son exactitude de juriste, et nul ne cédait moins que lui au démon de l'impro-

visation. Le hasard ne tenait point de place dans les équations qu'il posait. Tout était pesé, évalué, et l'on ne se décidait, au Conseil universitaire, après des délibérations parfois prolongées, que lorsque toutes les possibilités avaient dûment été envisagées. Ce soin extrême des détails qui caractérisait l'administration de notre collègue ne lui faisait pas perdre de vue les questions d'ensemble. Une fois sa conviction fondée, il s'y tenait avec une fermeté tenace et ne transigeait pas sur les principes qu'il tenait pour essentiels. On le vit bien lors des mémorables discussions qui aboutirent à l'acceptation par le peuple suisse du Code pénal fédéral le 3 juillet 1938. Adversaire convaincu de cette unification, Richard mit à défendre son point de vue une passion qui surprit seulement ceux qui ne savaient pas quelle sensibilité frémissante se dissimulait sous la correction de ce juriste. Le patriote ardent qu'il était, alarmé par ce qu'il voyait comme une atteinte au principe du fédéralisme, se manifesta alors dans toute sa force. Même si l'on ne partageait pas ses idées, on ne pouvait que rendre hommage à une conviction si inébranlable, à un loyalisme si total envers une idée. Toutefois, les spectateurs de ce drame, car c'en fut un, ne pouvaient se défendre d'un sentiment d'inquiétude en supputant l'épuisement qu'entraînerait pour le polémiste une défense si passionnée de sa thèse. Leur souci n'était, hélas ! pas infondé.

Cette ardeur secrète, notre collègue la mit sans compter au service de l'Université, lors des aménagements de la Bibliothèque publique, sous les auspices de la Société académique, du comité de laquelle Richard fit partie de 1917 à sa mort, et où il trouva un champ d'action admirable pour son dévouement à la cause universitaire. Quand la Société académique prit en main le problème essentiel de l'agrandissement des locaux universitaires, l'Université trouva pour cette importante opération un agent de liaison d'un dévouement incomparable dans la personne de Richard, qui cumulait les fonctions de vice-recteur et de président de la Commission désignée par la Société académique pour mener l'affaire à chef. Les résultats de cette bienfaisante activité trouvent leur expression concrète dans les installations dont bénéficient maintenant, dans les bâtiments de la Bibliothèque publique, les Facultés de droit, des lettres et des sciences économiques et sociales.

Si la première de celles-ci peut paraître avoir été avantagée dans la répartition des espaces disponibles et le luxe des aménagements, l'explication est à chercher dans la générosité des créateurs de la Salle Eugène Richard, devenue depuis peu, par une juste initiative de la Faculté de droit, désireuse d'associer dans sa reconnaissance le père et le fils, la Salle Eugène et Albert Richard. Ce magnifique instrument de travail a été encore perfectionné par l'incorporation à sa bibliothèque consultative de tous les livres juridiques d'Albert Richard. Ce legs, accompagné d'une somme d'argent, a marqué de façon touchante que, jusqu'à la fin, la pensée de notre collègue s'est attachée à sa chère faculté. Nous renouvelons à sa famille, et en particulier à M<sup>me</sup> Albert Richard, l'expression émue de notre sympathie et l'assurance de notre fidélité au souvenir de notre collègue.

Alors qu'Albert Richard a été arrêté en pleine activité par une maladie fatale, Ernest Muret avait enseigné pendant plus de quarante ans la philologie romane à notre Université lorsque, en 1935, devant de peu la retraite légale, il avait quitté sa chaire dont une infirmité croissante, qui n'altérait du reste en rien ses capacités intellectuelles, lui rendait l'accès difficile. Confiné dès lors chez lui, il ne cessa de travailler qu'à la dernière minute, entouré de la sollicitude de ses enfants au milieu desquels il s'éteignit le 24 mars dernier. Avec lui disparaissait un savant d'une méthode rigoureuse et impeccable, aussi impitoyable pour lui-même que pour autrui, ce qui ne laissait pas de le rendre parfois redoutable aux jeunes étudiants encore novices dont les erreurs l'exaspéraient. Mais chacun savait bien que seul le service intégral de la vérité le rendait si exigeant. Avec une franchise parfois assez rude, il était la loyauté même ; nul ne fut d'un commerce plus sûr, d'un conseil plus juste. La droiture inflexible de son caractère étranger à tout compromis, commandait le respect autant que sa science étendue et solidement fondée. Un mot suffit pour caractériser son activité d'homme et de savant : la probité. Comme l'a dit excellemment le Doyen de la Faculté des lettres, Paul-Edmond Martin, dans le discours qu'il prononça aux obsèques : « La leçon que nous laisse Ernest Muret est celle de la parfaite concordance entre la pratique de la science et les exigences de la conscience. L'homme, dès qu'on avait su le découvrir, était

sensible, délicat, fidèle et amical. Seulement il ne concédait rien à ce qui aurait pu altérer la rectitude de son jugement ou la sincérité de sa conviction. »

Dans le domaine scientifique, le nom d'Ernest Muret restera surtout attaché aux études sur les dialectes romands et la toponomastique. Il se montra sur ce terrain un maître incontesté, et sa collaboration au grand glossaire des patois de la Suisse romande le place au premier rang de nos dialectologues. Cette vaste enquête, poursuivie de longues années sur le terrain, par monts et par vaux, satisfaisait à la fois son amour de la science, de la nature et de la patrie. Plutôt que dans l'auditoire, nous aimerons toujours à évoquer la figure décidée de notre collègue, en train de converser, dans quelque village, avec de vieux paysans auxquels il venait demander les secrets de parlars en voie de s'éteindre.

Un étudiant en cours d'études nous a été enlevé accidentellement en service militaire le 5 juillet dernier. Il s'agit d'André Rolaz, étudiant en médecine.

Aux familles de ces disparus nous adressons, une fois de plus, l'expression de notre sympathie.

\* \* \*

Passons maintenant aux démissions et retraites.

Peu après la rentrée d'octobre, M. Guillaume-Léonce Duprat s'est vu contraint par les événements politiques, aggravés pour lui par de douloureuses circonstances de famille, à abandonner l'enseignement de la sociologie et de l'économie sociale qu'il donnait à notre Université depuis 1922. Nous n'avons pu que nous incliner devant les raisons impératives invoquées par notre collègue pour justifier sa démission. Il peut, dans sa retraite, compter sur notre fidèle sympathie.

Pour MM. Edmond Rossier et Raoul de Seigneux, c'est l'inexorable terme du quinzième lustre qui les oblige à une retraite que rien d'autre ne leur imposait, car plus d'un collègue moins âgé pourrait envier leur verdeur physique et mentale à ces alertes septuagénaires dont il faut connaître l'état civil pour croire au nombre de leurs années. La carrière de M. de Seigneux s'est déroulée tout entière dans notre

maison au service de la gynécologie, tandis que M. Rossier nous est venu de Lausanne en 1930, précédé d'une réputation d'historien et de journaliste d'autant plus assurée qu'elle s'était en partie fondée chez nous. Durant dix ans, il a mis au service de nos étudiants une immense expérience aidée par un talent d'exposition sur lequel il est inutile d'insister. Sa retraite, que nous espérons seulement partielle, creuse dans l'enseignement de l'histoire une brèche qu'il ne sera pas facile de réparer.

Ces trois collègues, auxquels nous adressons l'expression de notre reconnaissance, viennent grossir le nombre de nos professeurs honoraires.

Deux mandats de chargés de cours n'ont pas été renouvelés, ceux de MM. Louis Hamburger et Hermann Conrad. La cause en est le départ du premier pour les Etats-Unis et, dans le cas du second, la suspension de l'enseignement spécial pour les étudiants allemands à la Faculté de droit.

Enfin, plusieurs de nos docteurs honoraires nous ont été enlevés. Ce sont les professeurs Henri Erman, de l'Université de Münster, en Westphalie, qui appartenait à la promotion du jubilé de 1909 et avait professé ici un cours sur les Pandectes en 1890, Walter Burkhardt, l'éminent juriste de Berne, Ed. Fischer, naturaliste, de Berne également, et le poète Henri Spiess.

En compensation de ces pertes, nous pouvons inscrire plusieurs nominations. M. le Dr Erwin Rutishauser a succédé au professeur Askanazy. Nous avons eu le plaisir de l'entendre prononcer, en prenant possession de son importante chaire, une leçon inaugurale que son orientation philosophique rendait, au moins partiellement, accessible même à ceux qui ne sont par initiés aux mystères de la pathologie.

Après une longue vacance, la chaire d'anglais a trouvé un titulaire excellent dans la personne de M. Hans Häusermann. Ces deux nominations, faites au titre de professeur extraordinaire, montrent que l'Université de Genève ouvre largement ses portes aux Confédérés d'outre-Sarine.

Le départ de M. Duprat n'a pas entraîné de nouvelle nomination. Son enseignement a été réparti entre MM. les professeurs Babel et Piaget, le premier se chargeant de l'économie sociale et le second de la sociologie, qu'il professe déjà à Lausanne. On sait que M. Piaget, outre son activité à l'Institut

des Sciences de l'Education, donnait déjà, comme professeur extraordinaire, le cours d'histoire de la pensée scientifique à la Faculté des sciences. En prenant possession de la chaire de sociologie, il a été élevé à l'ordinariat. Nous nous réjouissons de ces aménagements qui améliorent la situation universitaire de ces deux maîtres si appréciés.

Nous avons aussi la satisfaction d'enregistrer l'accession à l'ordinariat de M. Emile Cherbuliez à la suite d'une nouvelle répartition des différentes branches de la chimie.

M. André Mirimanoff a été nommé professeur extraordinaire de pharmacognosie en remplacement de M. Lendner.

La linguistique générale, partie de l'héritage de M. Bally, a été confiée à M. le professeur extraordinaire Albert Séchehaye, disciple, comme son prédécesseur, de l'illustre Ferdinand de Saussure et continuateur de son œuvre.

Par contre, l'importante chaire de droit civil n'a pas encore trouvé de titulaire définitif, ce qui ne laisse pas de nous préoccuper. Il peut paraître étonnant que, dans une ville qui compte tant d'avocats, on n'en puisse trouver un seul qui veuille enseigner une discipline que tous, semble-t-il, devraient posséder à fond pour l'exercice de leur profession. Dans ces conditions, il a fallu faire appel à plusieurs suppléants au cours de l'année qui va finir. MM. le juge Charles Barde, l'avocat Haissly, le notaire Rehous, les professeurs Roger Secrétan et François Guisan, de l'Université de Lausanne, ont traité simultanément ou successivement divers chapitres de cette discipline devant nos étudiants. Nous les remercions tous de leur très précieuse collaboration. L'appui que nous a prêté en ces conjonctures l'Université de Lausanne nous a vivement touchés et nous avons été heureux de pouvoir acquitter une partie de cette dette de reconnaissance par le ministère de M. Sauser-Hall, appelé à suppléer au Palais de Rumine M. le professeur Arminjon.

Aucune nomination n'est encore intervenue en ce qui concerne le sanscrit et la comparaison des langues indo-européennes. Ces matières ont été enseignées, à titre de suppléants, par MM. André Burger, professeur à l'Université de Neuchâtel, et Georges Cuendet, privat-docent, pendant les deux derniers semestres.

Nous avons espéré que l'enseignement de la langue et de

la littérature rhétoromanes, donné depuis longtemps avec autant de compétence que de désintéressement par M. Antoine Velleman, professeur extraordinaire, pourrait, à cause de son intérêt national, bénéficier d'un subside de la fondation Armée et Foyer. Nos démarches se sont malheureusement heurtées à une fin de non recevoir, ce que nous déplorons grandement.

Quatre nouveaux privat-docents se sont fait inscrire après avoir subi les épreuves réglementaires, MM. Georges Mottier et Henri Frei à la Faculté des lettres, Marcel Monnier et Bernard Streiff à la Faculté de médecine.

Le doctorat ès lettres honoris causa a été décerné à MM. Daniel Baud-Bovy et Raoul Montandon. Le diplôme a été remis au premier déjà le 24 avril au cours d'une charmante réunion au parc des Eaux-Vives, le second le sera tout à l'heure. Il sera accompagné d'un troisième... mais je ne veux pas anticiper.

La médaille de l'Université a été offerte à M. Emile Rivoire, docteur honoris causa, à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire, coïncidant avec l'achèvement de la monumentale publication des Registres du Conseil de Genève, œuvre dont il a été l'initiateur et le principal ouvrier.

Enfin, puisque nous en sommes aux questions de personnes, n'oublions pas de rappeler le dîner d'adieu offert à M. Eugène Choisy par la Faculté de théologie, un soir d'obscurcissement que le clair de lune transforma en lumineuse féerie, et celui par lequel la Faculté des lettres célébra, au milieu d'une nombreuse assistance, les trente ans de professorat de MM. Charles Werner et Alexis François. Ces réunions amicales, où la famille universitaire prend conscience d'elle-même, sont précieuses et encourageantes.

\*  
\*  
\*

Le semestre d'été de 1939 s'était terminé dans une atmosphère de tension internationale déjà redoutable. Toutefois rien d'irréparable ne s'était encore produit. Votre recteur avait pu, le 9 juin, assister aux belles fêtes d'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université de Bâle, au cours desquelles il eut l'honneur de prendre la parole, à la cérémonie solennelle du Münster, au nom des Hautes Ecoles suisses. A

la veille de la clôture de l'année universitaire, il souhaitait la bienvenue aux mathématiciens accourus pour prendre part aux savants colloques qu'organise avec tant de zèle et de succès notre collègue Rolin Wavre. La collaboration internationale sur le terrain scientifique trouva là une de ses dernières manifestations. Moins de deux mois plus tard, la catastrophe s'abattait sur notre pauvre Europe et la mobilisation générale de l'armée suisse dispersait professeurs, étudiants et personnel administratif aux quatre coins du pays. Au point de vue académique, le choc s'atténuait un peu du fait qu'il survenait encore en période de vacances. Il n'en atteignait pas moins sérieusement de nombreux étudiants surpris en pleine préparation d'examens. Les quelque six semaines qui restaient avant la reprise des cours permirent de voir venir et de s'adapter. Le mot d'ordre pour nous, dans ces graves conjonctures, ne pouvait être que tenir, tenir autant que les circonstances le permettraient. A la mi-octobre, la situation s'étant, momentanément au moins, quelque peu éclaircie pour notre pays, l'autorité militaire, comprenant fort bien le préjudice que porterait à la nation une interruption radicale de la fréquentation des Hautes Ecoles, d'entente avec la Conférence des recteurs, accorda de larges dispenses, surtout aux jeunes gens à la veille de passer un examen. Les alertes survenues au cours de l'hiver ont bien quelque peu compromis l'effet de ces dispositions généreuses. Il n'en reste pas moins que la plupart de nos étudiants mobilisés ont pu assister à une partie au moins du semestre, ce qui permet de le leur compter comme valable et les a empêchés de perdre tout contact avec la vie studieuse. Toutefois, le passage du plan militaire sur le plan académique ne se fait pas sans effort. A la longue, le niveau des études risque d'en souffrir et il faudra sans doute prendre des mesures d'adaptation plus radicales si la situation se prolonge. Le présent semestre d'été, pour lequel l'armée avait déjà dû se montrer moins libérale, dans une juste prévision des événements, s'est trouvé gravement compromis par la nouvelle mobilisation générale du 11 mai dernier, par laquelle toutes les dispenses ont été suspendues. Nous avons eu le plaisir d'apprendre hier qu'elles venaient d'être rétablies. Toutefois ces interruptions ne laissent qu'une période de travail bien insuffisante pour représenter un semestre normal.

Le problème est particulièrement grave pour les facultés dans lesquelles la fréquentation des laboratoires et cliniques est indispensable. Cet état de choses va poser toutes sortes de problèmes qu'il faudra résoudre dans un très proche futur. Je voudrais assurer nos étudiants interrompus dans leurs études et justement anxieux de leur avenir que leurs préoccupations nous tiennent profondément à cœur et que nous ferons tous nos efforts pour atténuer les inconvénients résultant pour leurs études de leur fidèle réponse à l'appel du pays.

L'établissement des certificats exigés par l'autorité militaire des étudiants mobilisés désireux d'obtenir une dispense a imposé un énorme surcroît de travail à notre personnel administratif, d'autant plus qu'il se trouvait réduit lui aussi dans de fortes proportions par la mobilisation. La bonne volonté, le zèle et la complaisance que tous nos collaborateurs ont montrés et continuent à montrer, dans ces circonstances difficiles, sont au-dessus de tout éloge. Le recteur, qui est le premier bénéficiaire de ces bonnes dispositions, est heureux et fier de leur rendre publiquement hommage. Notre secrétaire, M. Blanc, mobilisé dès le premier jour, a pu heureusement nous être rendu pour des périodes assez prolongées. Seuls ceux qui connaissent sa compétence et sa puissance de travail peuvent comprendre ce que son absence signifie pour le recteur. N'a-t-il pas accompli, il y a tantôt un an, le tour de force d'élaborer, imprimer et soutenir une thèse de science économique de plus de six cents pages sur *La Chambre des blés de Genève*, sans que son activité administrative en subît la moindre diminution. Voilà qui en dit long sur les capacités d'un homme. Je regrette qu'il ne puisse, de son cantonnement, entendre le témoignage que je lui rends ici de si bon cœur.

En l'absence du secrétaire en charge, M. Albert Roussy a bien voulu retrouver le chemin de la maison où il a si longtemps travaillé et nous apporter l'appui de son expérience. Qu'il trouve ici l'expression de notre vive gratitude.

Ce même sentiment, le recteur l'éprouve au plus haut degré à l'endroit de ses collègues du Bureau du Sénat dont l'amitié et la bienveillance l'ont accompagné et soutenu tout au long des fonctions qu'il va déposer dans peu de semaines. Il gardera précieusement le souvenir de ces deux ans de collaboration sans nuage.

Quand vint l'ouverture des cours, le 25 octobre, précédant de peu l'émouvante cérémonie de clôture de l'Exposition nationale de Zurich, l'enseignement était presque complètement assuré. La plupart des professeurs mobilisés avaient pu obtenir des dispenses, grâce aux dispositions très larges prises par le haut commandement en leur faveur. Ceux de nos collègues que leur grade élevé ou une fonction particulière rendait indispensables à l'armée ont, en général, pu obtenir une libération hebdomadaire suffisante pour leur permettre de donner au moins l'essentiel de leur enseignement. C'est le cas encore en ce moment pour MM. Carry, Logoz, Liebeskind, Babel, Weigle, Paul-E. Martin, Nagel et Wavre. L'existence double que cette situation les oblige à mener est certes fatigante. Nous sommes infiniment reconnaissants à ces messieurs de l'effort qu'ils s'imposent pour concilier leurs obligations militaires avec l'accomplissement de leur devoir académique. Dans quelques cas, des chefs de travaux ou des privat-docents, voire des professeurs honoraires, ont apporté un précieux concours pour suppléer momentanément ou partiellement un professeur sous les drapeaux.

Quelques modifications ont été apportées à l'état-major des facultés en suite des circonstances. M. Carry a dû abandonner le décanat de la Faculté de droit qui a été confié à M. Sauser-Hall. A la tête des sciences économiques et sociales, M. Babel s'est fait suppléer durant ses absences successivement par MM. Hersch et Terrier, tandis que la charge de secrétaire du Sénat, détenue par M. Logoz, a été occupée *ad interim* par M. Maurice Battelli. De toute part, une entière bonne volonté s'étant manifestée, les lacunes irréparables n'ont pas été trop nombreuses. Le régime institué en octobre s'est maintenu sans trop d'à-coups jusqu'à la nouvelle mobilisation générale de mai. Il est résulté de celle-ci une certaine désorganisation pendant quelques semaines ; actuellement les choses tendent de nouveau à se régulariser pour les professeurs et nous pouvons espérer que les étudiants vont reparaitre à bref délai. Souhaitons que de nouvelles alertes ne les dispersent pas de nouveau avant la fin de l'année scolaire. En somme nous pouvons nous féliciter, à Genève, que la conjoncture n'ait pas apporté, du moins jusqu'ici, une plus grande perturbation dans la vie de notre Ecole.

Pour ce qui concerne la fréquentation, le spectacle n'est pas

trop décourageant. Le contingent genevois et confédéré, surtout au semestre d'hiver, grâce aux dispositions de l'armée dont il vient d'être parlé, s'est assez bien maintenu. Toutefois, le chiffre total des inscriptions est plus élevé que celui du nombre des étudiants effectivement présents à un moment donné, puisque beaucoup des mobilisés n'ont assisté qu'à une moitié du semestre. Les étudiantes et les étrangers ont constitué un élément plus stable. En ce qui concerne ces derniers, il faut mentionner l'augmentation des boursiers iraniens, leur Gouvernement, avec une clairvoyance que les faits ont démontrée, ayant dirigé sur Genève, dès l'automne passé, beaucoup de ceux qui se trouvaient à Paris ou à Bruxelles.

Le 27 mai, les immatriculations atteignaient le chiffre de 109 contre 159 au semestre correspondant de l'année dernière, les confédérés étant en augmentation, 61 au lieu de 51, et les étrangers en forte diminution, comme on pouvait s'y attendre, 44 au lieu de 106.

Le total des étudiants inscrits au 1<sup>er</sup> juin est de 844 contre 964 au semestre d'hiver dernier et 983 au semestre d'été 1939. Ce chiffre de 844 se décompose en 278 genevois, 312 confédérés et 254 étrangers. Ces derniers appartiennent à 34 pays différents. Les pays de l'Orient méditerranéen jusqu'à l'Iran totalisent 65 étudiants, le groupe balkanique, autrefois si nombreux, ne réunit que 29 membres.

Au présent semestre d'été, d'assez nombreux Américains ont fait leur apparition dans l'intention de poursuivre des études de médecine. L'aggravation de la situation internationale et l'invitation de quitter l'Europe adressée aux citoyens des Etats-Unis par leurs agents diplomatiques rend la continuation de leur séjour chez nous quelque peu problématique. Ces visiteurs d'outre-Atlantique n'ont rien de commun avec le « Groupe de Delaware » dont il était question dans notre rapport de l'an dernier. Les circonstances n'ont pas permis à cette sympathique compagnie de se perpétuer. Espérons que son éclipse ne sera que momentanée.

Les étudiants allemands, qui, au semestre d'hiver, étaient encore au nombre de 83, dont 28 étudiantes, ne sont plus maintenant que 53, dont 19 étudiantes. Cette diminution importante est due à la suspension, depuis le début du semestre d'été, des cours de droit spécialement destinés aux étudiants de cette nationalité. Cette mesure a été décidée par le Département de

l'instruction publique, sur la proposition de l'Université. Une tradition déjà ancienne se trouve ainsi interrompue jusqu'à des jours meilleurs.

Le nombre des étudiants surpris par les événements, coupés de leur pays et privés de leurs ressources a été beaucoup plus faible qu'en 1914. Cependant quelques cas se sont présentés, notamment parmi les Polonais. L'Entr'aide universitaire internationale a pu souvent intervenir utilement en leur faveur, mais ses moyens ne sont pas illimités. Certaines dettes restent en souffrance, empêchant la délivrance des diplômes correspondants. Les intéressés reçoivent un certificat attestant qu'ils ont passé les examens et expliquant pourquoi le diplôme n'a pu leur être encore remis.

Depuis cet automne, les étudiants de premier semestre sont soumis à l'examen radiologique d'entrée organisé avec beaucoup de dévouement par le professeur René Gilbert.

Malgré les circonstances, nous avons tenu à organiser comme de coutume une soirée de réception des nouveaux étudiants. Elle eut lieu le 14 décembre. Nous avons choisi cette année les salons de la Maison Internationale des Etudiants, ce qui nous permit de jouir d'un cadre sympathique et intime, tout en manifestant notre intérêt à une utile institution dont le Comité directeur a droit à toute notre reconnaissance. L'agrément du local contribua beaucoup à la réussite de cette rencontre amicale, mais l'attraction majeure fut le programme artistique et récréatif de haute qualité préparé par le Comité de l'Association des Anciens Etudiants, présidé avec l'entrain que l'on sait par notre collègue le professeur Jentzer que je suis heureux de remercier ici de son inappréciable collaboration.

La préoccupation de maintenir le plus possible nos activités usuelles, en dépit des événements, nous a fait organiser comme d'habitude, cet hiver, une série de conférences à l'Aula. Plusieurs professeurs de chacune de nos facultés se sont volontiers imposé ce surcroît de travail. Je ne puis dire que le public ait répondu à tous ces efforts avec un égal empressement et l'on peut sérieusement se demander si leur renouvellement s'impose. Il appartiendra à mon successeur d'en décider.

\* \*  
\*

Les faits dont je viens de vous entretenir concernent le passé et le présent. De l'avenir aussi il faut dire quelque chose, en dépit des sombres nuées qui l'enveloppent. Il faut en dire d'abord que nos amis y ont déjà pensé pour nous.

J'ai déjà signalé le legs d'Albert Richard qui permettra à la Faculté de droit d'accomplir toujours mieux sa tâche de former de futurs jurisconsultes. Une autre donation, au bénéfice de la Faculté des sciences et plus précisément du laboratoire de chimie théorique que dirige M. le professeur Briner, nous est venue de la famille du regretté professeur Philippe A. Guye. Les revenus d'une somme de douze mille francs vont permettre à de jeunes gradués, qui se seront distingués par leur mérite, de poursuivre des recherches scientifiques dans le laboratoire en question. L'obligation de trouver au plus vite une occupation lucrative entrave pour beaucoup de jeunes gens le développement d'une carrière scientifique. La nouvelle fondation permettra de lutter contre cet inconvénient. Elle facilitera par conséquent dans l'avenir le recrutement des professeurs de chimie et son apparition doit être saluée avec une grande reconnaissance. Que notre collègue M. le professeur honoraire Charles E. Guye veuille bien partager notre tribut de gratitude avec la famille de son regretté frère dont le nom restera attaché à la fondation qui vient d'enrichir l'Université.

En quittant son laboratoire de pharmacognosie, M. le professeur Lendner lui a fait don des collections qu'il y avait amassées, augmentant ainsi généreusement les moyens de travail de son successeur. Dans cette revue de donateurs, je n'ai garde d'oublier notre bienfaitrice professionnelle, la Société Académique, dont la généreuse sollicitude s'est manifestée à notre égard, comme de coutume, au cours de l'année écoulée.

Toutes ces marques de confiance dans l'avenir de l'Université sont pour elle un précieux encouragement. Leurs auteurs présents ou disparus possèdent notre entière reconnaissance.

C'est aussi travailler pour l'avenir que de remettre sur le chantier la loi sur l'instruction publique, vétuste monument soumis à tant de remaniements partiels depuis 1886 que son plan avait fini par perdre toute netteté. Une époque où tout vacille sur ses bases pouvait paraître mal convenir à une œuvre législative ayant l'instruction publique pour objet. Tel n'a pas été l'avis de notre président dont l'allègre esprit d'ini-

tiative a fini par nous gagner. Le chapitre sur l'Université, établi par le bureau du Sénat en étroite collaboration avec lui et dans la meilleure entente, assouplit et simplifie les anciens textes sans diminuer les prérogatives de l'Université. Puisse cette nouvelle charte, sur laquelle le pouvoir législatif aura à se prononcer dans les prochains mois, accompagner notre vieille Ecole dans une période de vie moins agitée que celle où elle aura vu le jour.

Du reste, tant que notre Université dépendra d'un chef aussi éclairé, compréhensif et énergique que celui qui gère aujourd'hui le Département de l'instruction publique, quels que soient les textes législatifs qui la régissent, sa vie normale et son développement restent assurés; les règlements importent moins que les intentions de ceux qui les appliquent. Nous avons une confiance parfaite dans les intentions de notre président, et si notre avenir ne comportait pas d'autre inconnue, nous serions sans appréhension.

\* \* \*

L'avenir, voilà bien à l'heure où nous sommes la préoccupation universelle. Au son du canon qui ébranle notre vieux monde, les plus redoutables points d'interrogation se lèvent. Autour de nous et en nous, les sécurités factices s'évanouissent une à une; le moment est venu de trouver pour s'y retrancher les certitudes essentielles et inexpugnables. Sur le revers de la muraille en face de laquelle je parle, un artiste a depuis peu, pour la joie de nos yeux et l'édification de notre esprit, tracé de parlantes figures. De belles jeunes femmes, symboles des connaissances, tendent à des adolescents attentifs le gouvernail avec lequel ils dirigeront leur barque sur l'océan de l'avenir. L'inspiration versée par ces harmonieuses créatures doit-elle nécessairement conduire la jeunesse à une extermination comme celle dont nous sommes à cette heure les témoins consternés? N'est-ce pas plutôt que cette inspiration est mal interprétée ou insuffisamment assimilée par le débile esprit de l'homme qui confond une science incomplète et partielle avec l'acquisition de l'entière vérité?

Contemplons maintenant un second symbole. Un jour que

je souhaite prochain, la salle où nous sommes réunis s'éclairera de vitraux que prépare un autre artiste\*. On y verra s'inscrire en traits de feu, sur trois panneaux reproduisant des épisodes de la mythologie antique, le triomphe de l'esprit sur la matière, et le symbole majeur sera fourni par le dieu de la lumière perçant de ses flèches inévitables l'antique serpent de l'erreur. Et nous voilà ramenés encore une fois à la notion de vérité.

Permettez-moi pour finir de méditer un instant sur ce thème. L'institution dans laquelle nous servons est consacrée à la recherche et à la diffusion de la vérité sous ses diverses formes. Or, est-il un seul de nous qui doute de la possibilité d'accéder à la vérité dans le domaine qu'il a choisi? Cela ne peut se concevoir. Quel serait alors le motif de ses efforts? La poursuite de la vérité implique donc la conviction de son existence chez celui qui la poursuit, c'est-à-dire la conviction que cette vérité existe, en dépit de l'incapacité de notre esprit à l'appréhender encore. Et il ne faut point ici faire de distinction entre les sciences et donner aux sciences dites exactes un privilège dénié aux sciences dites morales. J'en appelle à mes collègues sociologues et économistes. Le désordre affreux dans lequel se débat, sous nos yeux, la société humaine, leur paraît-il nécessaire et inévitable et bornent-ils leur ambition à l'observer et à le décrire? Ce désordre ne leur apparaît-il pas bien plutôt, en dernière analyse, comme la violation d'un ordre méconnu, latent, mais qui pourrait s'établir avec la découverte et le respect de certaines lois morales, sociologiques et économiques? Reconnaître que l'état présent du monde est la conséquence d'erreurs gigantesques ou, si l'on préfère, d'une profonde ignorance chez la plupart des hommes, comme aurait dit Socrate, de ce qui distingue le bien du mal, présuppose qu'on croit à l'existence de vérités dont la possession ferait évanouir ces erreurs aussi radicalement que la connaissance du calcul supprime une addition fausse. Il n'y a d'addition fausse que pour celui qui ignore ou qui viole le livret, mais les additions fausses, si nombreuses soient-elles dans la pratique,

\* Au cours du printemps 1940, la Commission fédérale des Beaux-Arts, la fondation Gleyre (Département fédéral de l'intérieur) et le Gouvernement genevois ont commandé des verrières pour l'Aula à M. Alexandre Cingria.

ne portent pas atteinte à l'existence du livret, quelles que soient les perturbations que peut engendrer la méconnaissance des vérités élémentaires que ce nom sert à désigner. Pourquoi en serait-il autrement dans les autres domaines de la connaissance ?

Le lieu de ces vérités pressenties, entrevues par nos faibles esprits, ne peut être qu'une conscience parfaite qui les contient toutes et dont nous rapproche chaque progrès accompli par nous dans l'éternel combat de l'esprit contre la matière ou, ce qui revient au même, de la vérité contre l'erreur, comme nous en éloigne aussi chaque défaillance commise par nous au cours de cette même lutte. Avoir la conviction que cette perfection existe et qu'elle échappe, par sa nature même, aux conséquences effrayantes créées par l'incapacité où l'humanité se trouve encore de l'assimiler mieux, est un état de conscience auquel ne convient pas d'autre nom que celui de foi.

Devant le spectacle terrifiant de la démesure qui ravage l'Europe, nous sentons la pleine signification du précepte apostolique : marcher par la foi, non par la vue. La vue, ce sont les agressions sauvages, le mépris de la foi jurée, les villes écrasées de bombes, les familles dispersées, les massacres d'innocents et les quais de débarquement rouges du sang des blessés, images d'horreur qui ne peuvent conduire qu'au désespoir. La foi, c'est la conviction que, quoi qu'il arrive, la vérité n'est pas là et qu'elle règne patiente, inviolée et parfaite au-dessus de cet océan d'ignominies et de douleurs, dans la conscience divine.

Notre jeunesse est partie pour la frontière n'emportant avec elle que l'indispensable qui tient dans le sac du soldat. Imitons son exemple en nous détachant par l'esprit de ce qui est périssable et accessoire, pour ne garder que l'essentiel, la valeur indestructible, la foi. Et si nous devons passer par le feu et descendre la vallée de l'ombre de la mort, puissions-nous, au moment suprême, être capables de dire : j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.

